

# REGLEMENT PARTICULIER

## 7<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL PEA VHC DE LA LURONNE

### Coupe de France coefficient 2

### 2 / 3 JUIN 2017

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes, il est identique à celui de la discipline moderne correspondante au 42<sup>ème</sup> Rallye National PEA de la Luronne, ceci tant en prescriptions générales qu'en procédures et signalisations, sauf articles spécifiques ci-après.*

#### PROGRAMME - HORAIRES

Identique au 42<sup>ème</sup> rallye national PEA de la Luronne.

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Luronne organise les 2 et 3 JUIN 2017 en qualité d'organisateur administratif et technique, un rallye de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

### 7<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL VHC PEA DE LA LURONNE

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté en date du 23/3/2017 sous le numéro 36 et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 411 en date du 25/04/2017.

#### *Comité d'Organisation*

Identique au 42<sup>ème</sup> rallye national PEA de la Luronne.

#### *Organisateur technique*

Identique au 42<sup>ème</sup> rallye national PEA de la Luronne.

#### **1.1P. OFFICIELS**

Identique au 42<sup>ème</sup> rallye national PEA de la Luronne.

Directeur de Course :

Commissaire Technique :                      André LALLEMAND                      licence 0411/55989

#### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 7<sup>ème</sup> rallye national VHC PEA de la Luronne compte pour :

- la coupe de France des Rallyes VHC 2017 coefficient 2.
- le challenge VHC 2017 de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté.
- le challenge ASA LURONNE 2017.
- le challenge VED 2017.
- le challenge STPI – PRE SERROUX 2017.

#### **1.3P. VERIFICATIONS**

Identique au 42<sup>ème</sup> rallye national PEA de la Luronne.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

#### ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

#### ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

#### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 7<sup>ème</sup> rallye national VHC PEA de la Luronne doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 22 MAI 2017.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
  - Pilote ou copilote membre ASA LURONNE 420 €
  - Pilote et copilote membres ASA LURONNE 370 €
  - Pilote et copilote membres d'une autre ASA 440 €
- sans la publicité facultative des organisateurs 880 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1<sup>ère</sup> page du PTH.

**3.3P. ORDRE DE DEPART :** il est le suivant : VHC – Modernes. Le dernier concurrent du rallye VHC bénéficiera de 15 minutes d'écart avec le premier concurrent moderne.

## ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES

**4.1** Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus, I et J1. titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règles Spécifiques Rallyes VHC.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition **(1947 à 1990) et les voitures de la période J2 (avec passeport technique Historique FIA ou FFSA) (1985 à 1990).**

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### **6.1P. DESCRIPTION**

Il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VH partiront en premier.  
Identique au 42<sup>ème</sup> rallye national PEA de la Luronne.

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Identique au 42<sup>ème</sup> rallye national PEA de la Luronne.

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

### **7.3.16 Nouveau départ après abandon / Rallye 2**

Conforme aux règles spécifiques Rallyes VHC

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Classement à l'indice de performance.

## ARTICLE 10P. PRIX

Coupes : chaque concurrent recevra un trophée.

Prix : les concurrents récompensés recevront un produit du terroir.

Remise des prix : identique au 42<sup>ème</sup> rallye national PEA de la Luronne.

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET :**

[www.asaluronne.fr](http://www.asaluronne.fr)